



EUROPEAN VOLUNTEER CENTRE

LE BENEVOLAT EN ALLEMAGNE

**Source principale : EUROPEAN VOLUNTEER CENTRE (C.E.V.)
« Voluntary action in Germany –Facts and Figures » Bruxelles – 2004**

**Adaptation française préparée par Eliane Goudet, sous la direction de
D.Thierry (Décembre 2007)**

(Version au 3/12/2007)

I-POINTS DE REPERE ET CONTEXTE :

Traditionnellement, le bénévolat est présent dans tous les secteurs d'activités des organisations charitables allemandes.

Au fil du temps, il connaît des fortunes diverses et est marqué par l'histoire du pays, singulièrement par deux systèmes politiques opposés, pendant plus de quarante ans.

A ce moment là, le bénévolat en RDA est très étroitement « lié » aux « organisations sociales collectives » et, bien que la constitution garantisse la liberté d'association, l'indépendance des organisations, de quelle que nature qu'elles soient, n'existe pas au regard du contrôle de l'Etat et de l'idéologie du Parti.

Compte tenu du traité d'unification entre les deux états allemands, l'ancienne RDA adopte le système légal et institutionnel de l'Allemagne de l'Ouest le 3 octobre 1990. Le secteur social et, en particulier le bénévolat, sont alors modelés à l'image de l'Allemagne de l'Ouest.

Au lendemain de la réunification, l'année 1990 ouvre une ère nouvelle et, au cours des décennies qui suivent, des études sont lancées, des dispositions sont prises au niveau national pour cerner et promouvoir l'engagement des citoyens ; ce qui fera l'objet de la suite de cette monographie.

Au préalable, il convient de garder à l'esprit une donnée fondamentale de la mise en œuvre du bénévolat allemand : *le principe de subsidiarité*.¹

D'après sa constitution dite « loi fondamentale » la République Fédérale d'Allemagne est « un état fédéral, démocratique et social » et, en perspective avec le principe de subsidiarité, l'action sociale en est l'un des piliers

Rappelons aussi, pour situer le contexte de la mise en œuvre du bénévolat en Allemagne, que 16 länders (états fédérés) regroupent plus de 82 millions d'habitants. « Les länders disposent chacun d'une souveraineté interne, de leur constitution et d'institutions propres, Parlement, Gouvernement et appareil judiciaire. Ils définissent leur organisation administrative et partagent la souveraineté étatique avec l'Etat Fédéral ».

Concernant le bénévolat, les responsabilités au niveau de l'exécutif sont partagées entre le Ministère Fédéral de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse (BMFSFJ) et les Ministères qui dépendent des Etats (Bundesländer).

¹ « La subsidiarité est une idée centrale du fédéralisme. Selon ce principe, les responsabilités et les décisions doivent se situer au niveau de la plus petite cellule de la société en mesure de résoudre un problème- en commençant par le particulier pour passer ensuite à la famille, aux associations, aux communes, aux länders et à tout l'Etat, jusqu'à l'Union Européenne et aux Nations Unies ». Historiquement ; c'est St Thomas d'Aquin qui a initié « le principe de subsidiarité »

Par ailleurs, il faut remarquer que plusieurs termes désignent le concept du bénévolat et ont fait l'objet sinon d'une polémique du moins d'un manque de consensus au niveau national et régional.

Aujourd'hui, on peut s'engager au sein d'organisations formelles ou informelles dans un très large éventail d'activités.

C'est pourquoi, il a paru nécessaire d'adopter un vocabulaire qui reflète une situation correspondant au modèle d'une société participative.

Les termes « engagement volontaire » (freiwilliges engagement) et « travail bénévole » (freiwilligenarbeit), plus adéquats que le terme d'origine ehrenamt (« travail honorifique »), ont été introduits dans le langage courant.

Enfin, notons qu'en dehors de la législation concernant les services volontaires, correspondant en France au « volontariat » et qui sont évoqués en annexe, il n'existe pas de cadre législatif propre au bénévolat. On ne relève que des dispositions fiscales qui s'y rattachent concernant :

- l'imposition des organisations qui ont le statut d'organisations charitables,
- l'imposition des particuliers ou des entreprises qui dispensent des dons en argent ou en nature,
- le remboursement des frais de déplacement ou autres frais générés par les missions des bénévoles.

De ce point de vue, on est donc très proche de la situation française.

Dans cet ordre d'idées, en juillet 2007, plusieurs mesures importantes ont été adoptées par le Bundestag afin d'encourager la générosité citoyenne et de donner une impulsion à l'engagement bénévole (voir détails en annexe).

Il en coûtera 490 millions d'euros, supportés pour moitié par l'Etat Fédéral et pour moitié par les länder.

II- Données et orientations politiques :

Après la réunification, on ne dispose guère de données fiables permettant de dresser un état des lieux des forces bénévoles.

C'est pourquoi, en 1999, pendant 3 mois, une enquête est lancée par le BMFSFJ auprès de personnes de plus 15 000 personnes de plus 14 ans.

Elle sera suivie en 2004, d'une seconde enquête, bâtie selon des critères identiques.

La même année, le Parlement fédéral allemand (Deutscher Bundestag) met en place une Commission d'Etude.

Cette commission a pour objectif de définir des stratégies politiques, suivies de mesures concrètes et destinées à encourager les activités civiques volontaires.

Elle est composée de 22 membres (11 membres du Bundestag et 11 experts extérieurs).

Les travaux de la Commission conduisent à des recommandations importantes qui façonnent, encore aujourd'hui, les composantes du secteur bénévole.

A savoir, afin de promouvoir une Société ouverte au bénévolat, les finalités suivantes sont mises en avant :

- développer des réseaux aux niveaux fédéral, régional et local (qui existent déjà partiellement dans certains endroits) ;
- créer une infrastructure qui rassemblerait les parties prenantes (gouvernement, secteur bénévole et société civile) ;
- mettre en œuvre une « culture de la reconnaissance » en imaginant différents moyens pour manifester de la gratitude auprès des bénévoles ;
- réduire la bureaucratie, qu'il s'agisse, par exemple, du financement du secteur bénévole ou de la réforme de certains aspects de la législation ;
- mettre en place une commission, rattachée au Bundestag, destinée à doter les activités civiques d'une assise solide et pérenne.

Il convient d'observer que l'année internationale du bénévolat en 2001, jalonnée de nombreuses manifestations, a permis des avancées non négligeables en matière d'une prise de conscience publique et politique sur l'engagement bénévole.

III- LES BENEVOLES :

En 2004, 36% des citoyens allemands âgés de 14 ans et plus s'impliquent dans le bénévolat sous des formes très diversifiées (soit une augmentation de 2% par rapport à 1999) (A comparer avec le niveau de 28% en France selon les dernières estimations de Viviane Tchernonog CRNRS/MATISSE).

30% déclarent qu'ils seraient prêts à s'engager ou qu'ils pourraient le faire.

En 2007, on évalue la population engagée dans le bénévolat autour de 23 millions de personnes.

Le bénévolat se pratique à tous les âges (entre 14 et plus de 60 ans) dans de nombreux secteurs d'activités : sport² et loisirs, culture, éducation, santé, environnement, aide sociale, etc....

Les organisations dans lesquelles les bénévoles font don de leurs compétences et de leur temps³ sont :

- des associations⁴ (43%),
- des institutions et groupes religieux (15%),
- des institutions publiques et municipales (12%),
- des groupes et institutions informels (11%),
- des fédérations associatives (7%),
- des partis et des syndicats (5%),
- des institutions privées et des fondations (7%).

² 70% des allemands âgés de plus de 14 ans font partie d'une organisation sportive et 36% d'entre eux y travaillent bénévolement.

³ 230 millions d'heures par an en 1999

⁴ Elles peuvent être déclarées auprès du Tribunal d'Instance –ce qui leur donne une personnalité juridique- ou non.

L'association à but non lucratif, déclarée, est une structure associative très répandue en Allemagne pour 38% dans le secteur du sport, pour 18% dans le secteur des loisirs, pour 13% dans le secteur social.

On peut évaluer qu'en 2005 les associations déclarées étaient près de 600 000.

La classe d'âge la plus engagée dans le bénévolat est celle des 25-59 ans (39%). Elle est suivie par celle des 14-24 ans (36%).

Vient en bout de chaîne la classe d'âge des plus de 60 ans dont le nombre a augmenté de manière significative (4% depuis 1999).

Concernant les plus jeunes, entre 14 et 24 ans, ils s'engagent toujours dans des organisations dites « traditionnelles », mais on perçoit des changements dans leur comportement : ils manifestent quelque préférence pour des engagements à court terme dans des organisations informelles et sur des réalisations concrètes.

D'une manière générale, les uns et les autres souhaitent agir dans un environnement de proximité, recherchent un bénévolat qui certes est utile et les intéresse mais qui leur permet aussi d'enrichir leur expérience et de rencontrer autrui.

Certains pensent qu'il serait difficile de trouver des candidats pour effectuer un travail tel que celui qu'ils accomplissent.

L'engagement bénévole est provoqué :

- par des contacts avec des bénévoles qui occupent un poste clé dans une organisation bénévole (44%),
- par des amis ou relations dans leur environnement immédiat (39%),
- par des relations au sein de la famille (14%).

Naturellement d'autres facteurs peuvent jouer en faveur de l'engagement bénévole, par exemple le fait d'avoir reçu une éducation supérieure ou d'avoir des liens étroits avec l'Eglise.

IV- LES ORGANISATIONS :

■ BUNDESARBEITSGEMEINSCHAFT DER FREIENWOHLFAHRSPFLEGE (BAGFW) :

Comme il a déjà été observé, en Allemagne, l'action sociale tient une place prépondérante. Elle est soutenue par des structures, telles le réseau BAGFW.

Se regroupent autour de lui 6 organisations, « piliers » de l'action sociale privée, dont certaines participent d'une tradition séculaire :

- Arbeiterwohlfahrt (AWO)
- Deutscher Caritasverband (DCV)
- Deutscher Paritätischer Wohlfahrtsverband (DPWW)
- Deutsches Rotes Kreuz (DRK)
- Diakonisches Werk der EKD (DW)
- Zentral Wohlfahrtsstelle der Juden i

Si ces dernières se différencient quant à leurs racines, leur philosophie, leur obédience, leur objet, elles ont pour point commun de faire directement appel à la solidarité de la population.

Elles reçoivent, sous différentes formes, des fonds privés et publics, en contre partie du travail de plus de deux millions de bénévoles aux côtés d'environ un million de

professionnels ; ce qui représente une aide essentielle pour couvrir les besoins et attentes de la collectivité.

■ **Bundesnetzwerk Bürgerschaftliches Engagement (B.B.E.)** (Réseau Fédéral de l'Engagement Civique) :

Le Réseau fédéral de l'Engagement Civique ou B.B.E. est une plate-forme nationale, née en 2002 des recommandations de la Commission d'Etudes évoquée précédemment.

Soutenue par le BMFSFJ, elle a pour objet de renforcer et de promouvoir l'engagement civique dans des domaines très variés déjà cités (exemples : santé, sport, culture, éducation, environnement...) au sein d'organisations (telles associations, clubs, fondations, partis politiques, réseaux...).

Actuellement, cette structure rassemble, comme membres de plein droit, plus de 150 acteurs de la société civile, organisations, fondations, institutions gouvernementales, fédérales et locales, représentants du monde des affaires et aussi, comme membres partenaires, des institutions non porteuses d'intérêt national.

Toute personne qui agit dans le champ de l'engagement civique volontaire ou le soutient peut prétendre devenir membre du B.B.E.

Pour défendre l'idée d'une société dans laquelle les citoyens doivent jouer un rôle clé, il organise des conférences, apporte sa contribution au débat public, dispose de supports documentaires et d'ouvrages qu'il publie ; il sert aussi de forum pour échanger l'expérience de bonnes pratiques.

Il conduit ses travaux autour de 8 groupes de réflexion :

Structures juridiques, qualification et éducation, services volontaires, perspectives d'engagement au niveau local, migration/intégration, citoyenneté, engagement civique et bien-être social, société civile européenne et dialogue civil.

Ce réseau fédéral ne reçoit pas de fonds publics, hormis le financement de sa structure de coordination.

Certains considèrent qu'un tel réseau, relativement jeune, n'est pas encore aussi fort qu'il pourrait l'être.

■ **LES AGENCES REGIONALES DU BENEVOLAT :**

En 1996, CARITAS (auquel est affilié le Secours Catholique français) lance le premier projet de 16 Agences du bénévolat au travers de l'Allemagne.

A présent, on recense environ 150 Agences.

Elles ont pour but de promouvoir et soutenir le bénévolat auprès du grand public.

Une étude portant sur 80 Agences allemandes met en lumière 3 objectifs principaux pour chacune d'entre elles :

- être un trait d'union entre des bénévoles potentiels et les associations qui offrent des opportunités de travail,

- proposer des programmes de formation et des séminaires aux bénévoles ainsi qu'un soutien aux organisations pour faire progresser leur structure « dans un climat accueillant »,
- promouvoir le bénévolat auprès du grand public.

L'étude montre que les agences sont organisées très différemment :

- 34% sont directement prises en charge par l'une des 6 organisations sociales présentées précédemment (Le fait de veiller au fonctionnement des agences du bénévolat et de les héberger confère aux organisations sociales une position dominante) ;
- 30% appartiennent à une association indépendante ou à un club ;
- 15% se trouvent dans une structure composite ;
- 14% sont hébergées par des communes locales.

De plus, l'étude tend à montrer que la diversité des Agences tient aussi à la diversité de leurs ressources humaines : le fonctionnement de certaines agences repose entièrement sur des bénévoles ; d'autres agences « tournent » avec des salariés.

Les sources de financement des Agences varient beaucoup d'année en année, de région à région et sont en général multiformes, qu'il s'agisse des fonds provenant des bundesländers, municipalités, fondations, quelquefois des entreprises, ou des rentrées que procurent les dons, les loteries, les cotisations des adhérents et des prestations de services diverses.

Néanmoins, la situation financière des Agences du bénévolat paraît encore difficile. Leurs ressources financières sont insuffisantes pour assurer un développement stratégique de leurs objectifs et devenir des agences de développement qui créent et mènent leurs propres projets.

La plupart des Agences du bénévolat sont regroupées au sein de l'Organisation Nationale des Agences du Bénévolat », créée dès 1999 :

BUNDESARBEITSGEMEINSCHAFT DER FREIWILLIGENAGENTUREN
Ev **BAGFA**

Sous l'égide de cette même organisation, existe au niveau régional (bundesländers) un réseau des Agences.

La principale tâche de ce réseau est de soutenir le développement des Agences du bénévolat dans toute l'Allemagne.

Pour ce faire, il diffuse des informations, dispense des conseils et intervient dans les débats publics.

Ses membres se réunissent deux fois l'an pour réfléchir à ses stratégies et échanger les bonnes pratiques.

Deux de ses initiatives sont à souligner :

- la promotion de l'innovation : un prix est créé à cet effet et fait l'objet d'une manifestation ;
- la mise en œuvre de standards qualité (**Qualität Management System** ou **QMS**), concrétisés par un label que délivre un jury d'experts et de personnalités extérieurs au BAGFA.

Au sein du réseau BAGFA, on pense que tout partenaire d'une Agence du bénévolat est en droit d'attendre d'elle fiabilité de sa structure, compétence et créativité de ses équipes et que le label doit encourager les Agences pour améliorer en permanence la qualité de leur travail.

Pour obtenir le label, les Agences doivent se conformer à une procédure et disposent pour ce faire d'un manuel conçu par BAGFA.

■ LES BUREAUX DES SENIORS :

A côté des Agences, environ 120 centres, appelés « bureaux des seniors », ciblent une population de retraités actifs. Hormis cette spécificité ils partagent les mêmes buts que les Agences du bénévolat.

Ils sont regroupés eux aussi, depuis 1995, sous l'égide d'une structure nationale.

Certains pensent que, si d'une manière générale, il existe de nombreux lieux d'information et d'accueil pour soutenir le bénévolat, il ne faudrait pas surestimer leur impact réel.

D'après l'enquête nationale de 2004, en termes d'engagement, toutes ces structures destinées à soutenir le bénévolat n'ont joué un rôle décisif que pour une minorité de citoyens actifs (4%).

■ AKADEMIE FÜR EHRENAMTLICHKEIT IN DEUTSCHLAND:

La formation des bénévoles dépend souvent du milieu dans lequel ils travaillent : là où par exemple la santé ou la sécurité de la population sont en jeu, des compétences spécifiques sont indispensables et, dans ce cas, les bénévoles reçoivent une formation quasi obligatoire (dans 50% des cas selon les déclarations des intéressés).

Notons que la formation est dispensée principalement dans des organisations du secteur social, évoquées antérieurement.

« L'akademie für Ehrenamtlichkeit in Deutschland » est à citer parmi les structures de formation lourdes, implantées sur le territoire allemand.

Membre du **B.B.E.** cette organisation, qui capitalise plus de 10 ans d'expérience, est financée par le BMFSFJ ainsi que par deux fondations « Robert Bush » et « Bürger für Bürger »⁵.

Elle se donne pour mission de contribuer à l'engagement des citoyens en visant l'excellence du management des bénévoles et de celui des ONG (Elle ne dispense pas de formation directement auprès des bénévoles).

Elle se dote de méthodes actives pour offrir une importante panoplie de sessions de formation et de perfectionnement.

⁵ Présentation ci-après

Elle propose aussi ses services au niveau documentaire (disposant d'un fonds important d'ouvrages sur le bénévolat et le travail associatif) également au niveau de l'information et du conseil.

■ CULTURE DE LA RECONNAISSANCE :

Comme il a été indiqué précédemment, la Commission d'étude, créée sous l'égide du Parlement allemand, recommandait en 1999 la mise en œuvre d'une culture de la reconnaissance.

La fondation Bürger für Bürger (« le citoyen pour le citoyen ») en est une des parfaites expressions.

Au travers de conseils, recherches, échanges d'expériences, coopération avec d'autres organisations, elle a pour but d'apporter sa contribution pour encourager l'engagement volontaire, bénévole et citoyen, dans sa diversité, et montrer l'importance que revêt cet engagement pour la société.

En corollaire, elle se donne pour mission de conférer au bénévolat de la notoriété, recherchant légitimement « plus de reconnaissance pour le bénévolat, une revendication sans cesse renouvelée à l'adresse du monde politique et de la Société ».

En effet, au sein de la fondation, on s'accorde à penser que l'engagement que l'on souhaite voir se développer doit avoir pour écho une vraie reconnaissance, qui ne se limite pas à des dispositions fiscales et juridiques, et que l'on doit garder à l'esprit que :

- « le bénévolat doit aussi faire plaisir »,
- « le bénévolat veut être pris au sérieux au vrai sens du terme »,
- « l'engagement bénévole a besoin d'une bonne atmosphère de travail ».

C'est pourquoi, la fondation recherche, identifie et diffuse les moyens qui permettent de promouvoir une culture de la reconnaissance à travers des canaux différents (à titre d'exemples : distinctions honorifiques, support des relations publiques, gestes de reconnaissance à titre personnel, reconnaissance en nature, etc....).

Dans cet ordre d'idées, en septembre 2007, la Ministre de « la Famille, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse » ouvrait la « semaine de l'engagement citoyen ». Près de 650 manifestations, représentant toutes les générations, étaient organisées en signe de reconnaissance envers les bénévoles allemands.

V-Les enseignements pour la France :

A l'issue de la réunification, depuis 1990, un très gros effort a été accompli pour mener une réflexion constructive, suivie d'effets, sur le bénévolat et tout particulièrement pour mettre en place une infrastructure au niveau local, régional et fédéral ; mais on estimait jusqu'à ces années dernières que des progrès restaient à faire.

Un signe est donné avec la « loi sur la poursuite du renforcement de l'engagement citoyen », objet de discussion en 2007, qui réaffirme une volonté politique pour mobiliser les forces bénévoles.

Au quotidien, la mise en œuvre du bénévolat fait ressortir trois préoccupations :

- la formation des bénévoles et de leurs managers,
- en corollaire, la qualité permanente du travail fourni (les standards qualité du réseau BAGFA des Agences du bénévolat en sont l'illustration),
- une culture de la reconnaissance qui se veut forte chez nos voisins.

Malgré ce contexte historique spécifique, le taux d'engagement bénévole est supérieur en Allemagne à la France (36% contre 28%). Raisons : principe de subsidiarité et/ou culture protestante ?

A noter également un taux d'engagement des jeunes élevé et une évolution sociologique des formes d'engagement identique aux constats récurrents faits en France.

Une volonté collective et politique de développer la promotion du bénévolat. Pour atteindre cet objectif, des organisations un peu dispersées mais dont les missions, au total, se recoupent intégralement avec celles de France Bénévolat. En particulier, le développement d'un Réseau dense « d'Agences » est net.

ANNEXES

1- ETAT FEDERAL

« L'Etat Fédéral allemand est une structure complexe ».

« L'organisation de la Société en Allemagne se fonde fortement sur les lois fédérales. Mais en raison du principe de subsidiarité, les citoyens ont presque exclusivement affaire avec les autorités du Land ou les administrations communales qui agissent au nom du Land.

Cela s'explique par la volonté de la loi fondamentale de combiner les avantages d'un état unitaire avec ceux d'un état fédéral ».

2- LE BENEVOLAT ET LES DONS ENCOURAGES

Dans « Les nouvelles d'Allemagne » de juillet 2007, on pouvait lire :

« Nouveau coup de pouce pour les quelque 23 millions de bénévoles allemands : les députés du Bundestag ont adopté une loi pour encourager la générosité citoyenne. La loi sur la « poursuite du renforcement de l'engagement citoyen » accorde un abattement fiscal de 500 euros à tous les bénévoles engagés dans des activités de charité, d'intérêt public ou au sein des églises.

La mesure n'est pas cumulable avec d'autres avantages, mais elle sera rétroactive au 1^{er} janvier 2007.

La nouvelle loi qui doit encore être examinée par le Bundesrat en septembre encourage aussi les dons financiers. Elle réduit les formalités administratives auprès des impôts et relève considérablement le plafond pour les déductions fiscales (à 20% du revenu total au lieu de 5% ou 10% actuellement) ».

3- PROGRAMMES DE SERVICES VOLONTAIRES (VOLONTARIAT)

Bien que la présente monographie ait pour thème le bénévolat, il nous paraît nécessaire de faire état des programmes de services volontaires qui, en Allemagne, procèdent d'une longue tradition.

En résumé, après la réunification, en 1997, la fondation Robert Bosch crée une commission pour réfléchir à l'avenir des programmes de services volontaire existants pour les jeunes gens.

On considère que les programmes de service volontaire offrent une sérieuse opportunité, à vocation éducative, pour acquérir une expérience liée au travail, prendre des responsabilités et devenir membre actif de la société.

Cette réflexion a lieu au moment où on envisage l'hypothèse qu'ultérieurement l'Allemagne pourrait abolir son service militaire obligatoire, comme l'alternative d'un service civil communautaire pour les objecteurs de conscience.

On en étudie les effets possibles au niveau du volontariat social et la commission, dans son manifeste de 1998, présente un projet pour rénover et développer les programmes de service volontaire.

Ce projet provoque un large débat public.

Afin d'ouvrir un éventail plus large et plus attractif de possibilités dépassant les champs d'action classiques, en collaboration avec la fondation Robert Bosch, des projets pilotes sont lancés.

Les chiffres mettent en évidence l'importance des services volontaires en Allemagne :

1993 : environ 7 000 jeunes gens âgés de 17 à 26 ans participent à l'année volontaire des services sociaux.

2002 : globalement, environ 15 000 garçons et filles prennent part aux services volontaires.

Une loi encadre les programmes de services volontaires (FSJG et FÖJG).

Aujourd'hui, au terme d'une scolarité obligatoire, les programmes de services volontaires offrent aux jeunes jusqu'à l'âge de 26 ans, des activités à plein temps, impliquant une expérience pratique dans un champ professionnel (aide sociale, santé, environnement, culture, sport...).

Les objecteurs de conscience peuvent participer aux programmes au lieu du service civil communautaire.

Durant la période du service volontaire, les intéressés reçoivent de l'argent de poche, une aide pour le gîte et le couvert ; ils bénéficient d'une assurance maladie et accident, d'une couverture retraite et des allocations familiales.

Sources documentaires :

Source principale :

European Volunteer Center (CEV):" Voluntary action in Germany "– 2004

Autres sources:

Benedikt Stützl "le développement des associations et de l'engagement bénévole" – Tribune Fonda N° 185 Juin 2007

Ambassade d'Allemagne : « les nouvelles d'Allemagne » 9/07/007

Ministère Fédéral des Affaires Etrangères « Allemagne, faits et réalités » 2006

www.b-b-e.de

www.bagfa.de

www.freiewohlfahrtspflege.de/french

www.buerger-fuer-buerger.de

www.ehrenamt.de

www.freiwillingen-kultur.de